

10 Faits divers & Justice

Drame à Tchibanga

Un adolescent meurt noyé dans le fleuve Nyanga



Photo : D.R.

Le jeune M.F. relatant les faits.



Photo : D.R.

La mère de la victime inconsolable.



Photo : D.R.

C'est à cet endroit de la Nyanga que le jeune Nziengui Nziengui Jeef Caprice a péri.

G.R.S.N

Tchibanga/Gabon

LA terrible nouvelle, il y a quelques jours, a plongé dans la stupeur et la consternation la commune de Tchibanga: un enfant de 14 ans s'est noyé dans la Nyanga! Il s'agit de Jeef Caprice Nziengui Nziengui, élève en classe de 4e année à l'école Saint Joseph de Tchibanga et résidant au quartier Bibora, dans le premier arrondissement.

C'est une mauvaise idée de prendre un bain dans le fleuve, qui semble avoir coûté la vie à Jeef Caprice. En effet, le jour du drame, la victime aurait fait une halte sur les rives du fleuve, avec trois de ses copains, pour se laver. Un membre du groupe des baigneurs, M. F., âgé de 17 ans, a confié aux agents de la Police judiciaire, en charge de l'enquête, que l'idée de se baigner dans la Nyanga est venu du défunt. « Jeef nous a demandé de les accompagner vendre les lé-

gumes dans deux brouettes. Nous sommes partis de la mosquée en passant par le centre-ville pour aboutir à la Place de l'Indépendance et ensuite au camp de gendarmerie. Après, il nous a suggéré de faire une partie de baignade dans la Nyanga », a soutenu le jeune homme.

Il faut rappeler que, quelques jours auparavant, Jeef Caprice Nziengui Nziengui et un de ses amis, Kevin Moussavou Ndembé, avaient été recrutés par un ressortissant ouest-Afri-

cain du nom de Coulibaly, pour vendre des légumes que ce dernier cultive à travers la ville.

Sur invitation donc du disparu, le groupe de gamins se retrouve en amont du fleuve, en face du Peloton - endroit sinistrement réputé pour avoir déjà pris plusieurs vies humaines -. Toujours d'après le récit de M.F., pendant que ses camarades se baignent sur le prolongement du banc de sable, Jeef Caprice Nziengui Nziengui lui, choisit d'aller au large du fleuve.

L'interlocuteur de la police judiciaire affirme même qu'il a tenté de sauver le malheureux en effectuant plusieurs plongées. En vain. « Trop tard, il avait déjà coulé (...) », raconte le témoin, qui dit l'avoir compris en apercevant les mains de Nziengui Nziengui disparaître au milieu des vagues, alors que celui-ci tentait de se débattre une dernière fois.

La mère du défunt, Alida Marina Itsiembou, inconsolable, a expliqué qu'elle n'avait pas vu son fils les

72 heures ayant précédé le drame, du fait que l'enfant habitait chez son père. Et c'est chez ce dernier qu'il a trouvé un travail de vacances.

L'endroit où a péri l'adolescent étant réputé très dangereux - plusieurs témoins affirment qu'un tourbillon s'y produirait en permanence -, la responsabilité des parents est de nouveau interpellée, en vue de redoubler de vigilance dans la surveillance des va-et-vient de leurs progénitures.

Incendie au quartier Mangui (Mouila)

Plusieurs habitations ravagées par les flammes



Photo : D.R.

La famille propriétaire de cette maison en feu se retrouve désormais sans toit.

BPIM

Mouila/Gabon

UN incendie d'une rare violence s'est produit, récemment, dans une concession du quartier Mangui, dans le deuxième

arrondissement de la commune de Mouila.

Ce jour-là, les riverains ont été surpris par des flammes montant d'une maison occupée par les employés de la société Olam Palm. Le feu s'est ensuite propagé aux habitations mitoyennes.

L'incendie étant survenu



Photo : D.R.

Des volontaires se démenant comme ils peuvent pour éteindre le feu.

alors que les occupants étaient déjà partis vaquer à leurs occupations professionnelles, ces derniers n'ont pu rien sauver de leurs maisons consumées à leur retour.

Resté seul dans l'une des demeures détruites par les flammes, un jeune souffrant de paludisme a été

épargné parce qu'il se trouvait, au moment des faits, à l'hôpital pour se soigner. C'est même de là-bas qu'il a appris la triste nouvelle.

Signe prémonitoire? Une jeune habitante des lieux aurait rêvé, trois jours auparavant, que sa maison prenait feu. Son rêve est fi-



Photo : D.R.

Victimes et badauds assistant, impuissants, à l'incendie.

nalement devenu réalité. L'enquête ouverte permettra probablement de faire toute la lumière sur cet incendie qui a fait de nombreux sans abris et réduit en cendres les biens de ces derniers.

Sitôt informée, la mairesse par intérim de la commune de Mouila, Isabelle Olga

Mouanga, s'est rendue, en compagnie de son staff et des maires d'arrondissements, sur la scène afin de constater les dégâts et reconforter les victimes. Lesquelles, de retour du travail, n'ont eu que leurs yeux pour pleurer.

France/Un homme vient à sa rescousse

Il le mord et lui vole sa voiture

AFP

Compiègne/France

Le tribunal de Compiègne a condamné mardi un prévenu à 18 mois de prison pour trois vols entre 2014 et 2016, dont l'un

contre un homme venu à son secours.

LA générosité pas vraiment récompensée. Hier, le tribunal de Compiègne a condamné un homme à 18 mois de prison ferme pour trois vols, dont un contre un homme qui s'était porté à son se-

cours. Comme le relate Le Parisien, cet habitant de la ville de Saint-Sauveur (Oise) a frappé à la porte d'un inconnu un soir d'octobre 2015, le visage en sang. L'homme accepte de le conduire à Saint-Sauveur, mais refuse ensuite de pousser jusqu'à

la commune de Jaux. Le prévenu mord alors une oreille et un doigt du bon samaritain. Pis encore, il lui vole ensuite son véhicule.

Cette malheureuse histoire est venue s'ajouter à deux autres vols de la part du prévenu. L'un en novembre 2014, lorsqu'il

s'était introduit dans un domicile à Jonquières et avait dérobé à sa victime, qui dormait, télévision, matériel informatique, téléphone et sac à main. Le tout en laissant de l'ADN sur les câbles de la TV.

Puis, en mars 2016, l'homme a participé au vol de 150 euros dans

une caisse automatique d'une station de lavage, à Lacroix-Saint-Ouen. "Pendant six ans, j'ai pris beaucoup de produits stupéfiants. Aujourd'hui, j'ai changé, je suis clean", s'est défendu le prévenu. Sans convaincre le tribunal.